

DÉCISION n°2025-01-05 DE LA DIRECTEUR DE LA REGIE

Attribution du marché n°24.AO.RPEA.18 : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le tracé du Grand Chemin – Lot n°2 : Secteur Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Bagnolet et Montreuil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° CT2022-09-27-03 du 27 septembre 2022 du conseil de territoire portant adoption des statuts de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement ;

VU la délibération n° CT2023-11-28-03 du 28 novembre 2023 du conseil de territoire approuvant la proposition du Président d'Est Ensemble de nommer Monsieur Mathieu JOUSSELIN en tant que Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, en remplacement de Madame Eve KARLESKIND, à partir du 15 février 2024 ;

VU la décision n°2023-05-10-09 du 10 mai 2023 du conseil d'administration de déléguer certaines de ses compétences au Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement, et notamment « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, y compris la décision de conclure et de signer, l'exécution, et le règlement de tous les types de contrats prévus par le code de la commande publique et de leurs avenants sans condition de seuil lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

VU l'arrêté du 06 février 2024 du Président de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement portant nomination de Monsieur Mathieu JOUSSELIN comme Directeur de la Régie à partir du 19 février 2024 ;

VU les statuts de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au JOUE et au BOAMP le 11 octobre 2024 ;

VU le dossier de consultation transmis pour publication sur le profil d'acheteur le 11 octobre 2024;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble a lancé un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre conclu avec deux opérateurs économiques maximum (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) et exécuté par bons de commandes pour les prestations énumérées dans le bordereau des prix unitaires ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un accord-cadre relatif aux travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le tracé du Grand Chemin - Lot n°2 : Secteur Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Bagnolet et Montreuil ;

CONSIDERANT que lors de sa séance du 4 décembre 2024, la commission d'Appel d'Offres a attribué le marché selon les modalités suivantes :

- **Au groupement d'entreprises RAZEL BEC (mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (cotraitant) – 77555 MOISSY-CRAMAYEL CEDEX pour un montant de commandes compris, sur la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises), entre les seuils suivants :**

- Seuil minimum : sans minimum ;
- Seuil maximum : 10 500 000 € HT.

Le Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement d'Est Ensemble décide :

Article 1 : DE SIGNER l'accord-cadre n° 24.AO.RPEA.18 : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et d'eau potable sur le tracé du Grand Chemin - Lot n°2 : Secteur Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Bagnolet et Montreuil, avec le groupement d'entreprises RAZEL BEC (mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (cotraitant), dont le siège social du mandataire est situé au 526 avenue Albert Einstein – 77555 MOISSY-CRAMAYEL CEDEX, pour un montant de commandes compris, sur la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises), entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : sans minimum ;
- Seuil maximum : 10 500 000 € HT.

Article 2 : DE PRECISER que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il peut être reconduit quatre fois par période successive d'un an.

Article 3 : DE PRECISER que la dépense sera imputée au budget de l'année 2025 et suivants.

Article 4 : D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier ;

Fait à Romainville, le 14 janvier 2025

Le Directeur de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement de l'EPT Est Ensemble

Mathieu JOUSSELIN